

Le conseil municipal s'est penché sur le devenir du dojo La Membrolle-sur-Longuenée

samedi 09 janvier 2010



Après une longue réflexion de la commission urbanisme, économie et bâtiments sur l'utilisation de l'ancien restaurant scolaire par le dojo et sur l'éventuel déplacement de ce sport vers d'autres structures existantes ou à créer, l'adjoint Michel Barreau a invité les élus à trouver des solutions à court terme : « **Des difficultés de cohabitation ont été évoquées. Ce bâtiment, de par sa structure et ses dimensions, impose une manutention importante et répétitive des tatamis pour la pratique des sports à plat.** »

Plusieurs possibilités à court et moyen terme ont été étudiées : la construction d'une salle de 200 m² accolée à la salle des sports (coût approximatif de 200 000 €), une construction commune pour le judo et le football sur l'emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme en vue d'une extension du complexe sportif.

Considérant qu'il n'était pas possible de répondre à l'urgence des besoins, les élus décident « **d'aider temporairement la section sportive en assurant la dépose des tatamis par les employés du Sivm de Longuenée (coût annuel : 2 328 €). Le maire informera les responsables du dojo, de la société sportive et du club de l'amitié de ces nouvelles modalités** ».

La commission a reçu mission du maire de réfléchir à un projet de construction, sachant aussi que la durée de l'actuel local est limitée puisqu'il ne fera l'objet d'aucun nouvel investissement : 17 oui et 2 abstentions (Odile Testard, Loïc Orsor).